



CONSEIL INTERCOMMUNAL «SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

Rapport sur le préavis 06/2023

« Cybersécurité : Remplacement urgent du pare-feu Palo-Alto
Crédit complémentaire au budget 2023 »

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

La commission chargée de l'étude du préavis 06/2023 a siégé le 11 octobre dernier à 19h dans les locaux de la POL à Prilly dans la composition suivante :

Renens – Jonas Kocher
Bussigny – François Marchon
Ecublens – Stéphane Raveau
Prilly – Antoine Reymond
Crissier – Mustafa Ebibi, président-rapporteur

Monsieur Jean-François Clément président du Codir, Monsieur Frédéric Strittmatter membre du Codir, le commandant-remplaçant Olivier Fiaux et le premier lieutenant Thierry Guyot nous ont exposés les raisons de ce préavis et nous les remercions d'avoir répondu à nos questions.

Préambule :

Le fournisseur des pare-feu Palo-Alto, essentiels dans la lutte contre les cyberattaques a notifié à la Police de l'Ouest Lausannois ainsi qu'au Service Informatique de la Ville de Prilly qu'à compter du 31 décembre 2023, la prise en charge de leurs équipements prendra fin en raison de leur incompatibilité avec les nouvelles générations de logiciels.

QUESTIONS DE LA COMMISSION :

La commission est surprise du délai annoncé par le fournisseur (juillet) pour l'arrêt de la prise en charge. *L'annonce a été faite en début d'année mais sans certitude et a été repoussé à de nombreuses reprises.*

Y'a-t-il eu une mise en concours ?

Non, au vu des délais, il n'était pas possible. Nous travaillons depuis quelques années avec ce fournisseur. De plus, sur la loi du marché public, nous sommes sur la procédure sur invitation.

Sommes-nous souvent hacker ?

Oui, il y a des tentatives. Cependant, il n'était pas possible de nous donner la fréquence.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION :

Au vu de ce qui précède, la commission recommande l'acceptation du préavis 06/2023 à l'unanimité de ces membres présents.

CONCLUSIONS :

Le Conseil intercommunal De l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois »

Vu le préavis no 06/2023 du Comité de Direction du 6 septembre 2023, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'autoriser le Comité de Direction à renouveler son système de surveillance et de détection "Palo-Alto", appelé pare-feu, pour un montant total de CHF 151'570.10 TTC, facturé sur une période de 5 ans,
2. D'accepter que le montant annuel de CHF 30'314.05 TTC soit financé au travers des budgets de fonctionnement 2024 à 2027, dans le compte n°6001.3151 "Entretien mobilier, machines et équipement de bureau, maintenance informatique".
3. D'accorder au Comité de Direction un crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2023 de CHF 20'314.05 TTC représentant la différence de coûts entre l'ancien et le nouveau système Palo-Alto.

Le président – rapporteur :

M. Ebibi

